

ELUS

François Schmitt, Paul Marsal,
Virginie Minart-Giverne, Franck Pacquet
Réfèrent du quartier ouest : Franck Pacquet
Suppléante : Caroline Porrachia
Contact : conseilsdequartier@mairie-chatou.fr

Nombre de conseillers : **14**

Nombre de conseillers présents : **7 + 4 élus + 2 agents**

✓ **Présentation de Monsieur Grossemy**

Monsieur Grossemy est arrivé le 1^{er} janvier 2024 et se présente pour la première fois aux conseillers de quartier.

Quelques chiffres :

- Effectifs : 14 policiers municipaux. 1 policier est arrivé vendredi dernier, 1 autre arrivera fin juin et le suivant mi-juillet.
- Horaires de la PM : 7h-00h de septembre à juin / 7h-1h du matin de juillet à août.

L'augmentation des effectifs permet d'envoyer plus de patrouilles sur le terrain.

Il est à noter que les recrutements se font difficilement.

M. Grossemy insiste également sur la présence sur le terrain de 6 agents ASVP, exclusivement dédiés à la verbalisation des espaces de stationnement non-payants (ex : zone bleue) et payants.

Quant au matériel, il est mentionné :

- Véhicules : 3 voitures, 2 scooters.
- Armes : pistolets, pistolets semi-automatiques (formation soumise à des règles strictes : 2 jours de formation juridique et 1 semaine de tirs sous contrôle de moniteurs, et ce deux fois par an par agent), tasers, générateurs d'aérosols, bâtons télescopiques.
- Tablettes électroniques pour PV.
- Voiture Lapi. NB : pour les personnes à mobilité réduite, bien penser à faire déclarer les personnes auprès de la PM de Chatou.
- Caméras individuelles : les policiers sont porteurs de ces caméras. Très bon impact psychologique sur les personnes contrôlées.

Quant au déploiement des caméras dans la ville : une dizaine sur fin 2024 et 2025.

Il est évoqué le projet de déploiement à venir des caméras supplémentaires.

Il convient également de souligner que le renforcement des effectifs, présent et à venir, permet de soutenir cet effort.

Il est rappelé la nécessité d'informer les services de la police municipale de la détention d'une carte PMR pour éviter les verbalisations.

Quelques questions :

- Existe-t-il des voitures banalisées ?

Réponse : non, pas pour la Police Municipale. Et les ASVP utilisent des voitures avec logo de la Ville. La voiture LAPI ne fait que le stationnement payant.

- Question de M. Bienveignant : vitesse excessive quartier du Val Sablon.

Réponse : des options d'aménagement sont à l'étude. De plus, des contrôles radars sont fréquemment effectués rue Darcis, dans le quartier. Nous avons aussi un stationnement en chicane qui permet de freiner un peu le trafic.

- Question de Monsieur Perisse : sensation de vitesse est due à l'étroitesse des rues et des trottoirs (rue Brunier Bourbon par exemple).

Réponse : gain sur la vitesse avec le passage à 30 km/h mais constat d'incivilités récurrent.

- Question de Monsieur Perisse : passage des poids lourds interdit mais des bus scolaires passent.

Réponse : il faut contacter le prestataire pour savoir s'ils ont des plans de circulation.

- Question de Madame Cheikhi-Lepicier : projet de pédagogie dans les écoles, voire les collèges.

Réponse : intervention auprès des CE1-CE2 en ce qui concerne le « permis piéton ». En raison des effectifs, il n'est pas encore possible de faire plus de pédagogie mais c'est à l'étude du fait de la remontée des effectifs. Projet pour l'année prochaine : Raid Prox Adventure (rencontre parents forces de l'ordre, pompiers, secourisme). Une opération de sensibilisation doit aussi être mise en place. Pour information, les trottinettes électriques ne sont ouvertes que pour les + de 14 ans. A noter également que le département du 78 a aussi son propre service sécurité routière.

- Question de Monsieur Bienveignant : 1/ que faire contre la vitesse excessive rue des Sablons ? 2/ quid de l'aménagement de la rue des Sablons, du Val Sablons, de la fourche entre les deux rues ?

Réponse : 1/ des comptages de vitesse ont été réalisés. Pas de vitesses trop excessives relevées. Trafic moyen (environ 700 véhicules/j et par sens). 2/ propositions d'aménagements difficilement réalisables car il y a des normes sur les largeurs de voies de giration et de stationnement qui sont à respecter.

La ville va lancer des études de conception en 2025.

✓ Point sur les travaux en cours sur la Ville

Rénovation voirie rue des Landes (entre Cormier et Jean Moulin) : repoussée en octobre-novembre 2024 pour une fin de travaux en mai 2025. C'est une reprise globale. Au croisement Jean Moulin, carrefour surélevé. Le contresens cyclable marqué permet de sensibiliser le public. Au niveau de l'angle avec Cormiers : mettre un cédez-le-passage niveau rue des Landes. Mise en sens unique des 3 rues et arrêt de bus rue Jean Moulin.

Question : proposition de supprimer le cédez-le-passage rue du Lt ricard et repositionnement sur la rue Jean Moulin. Les automobilistes s'arrêtent bien après le cédez-le-passage, donc sur le passage piéton, à cause du manque de visibilité.

Boulevard de la République :

- Tranche R1 et R2 terminées.
- Tronçon R3 (Leclerc-Pathé) : fini en avril. Vrai travail sur la perméabilisation.
- Tronçon R4 : le dernier, le plus compliqué à réaliser. Il est important de noter la création d'un parking public de 14 places en lien avec Safran. C'est le tronçon le plus long.

Question par rapport au projet Nexity, une contre-allée est-elle prévue ?

Réponse : non, mais le trottoir sera très largement élargi.

Observation : le respect des délais des travaux a été très apprécié.

Rue des Vignobles : sur le modèle Cœur d'Europe. Acquisition par la ville d'une dizaine de places au niveau de la Tour Bel Air.

Derain/Maisons : galette commerciale refaite. Plus-value : accessibilité totale PMR. + 2 places de stationnement supplémentaires.

Piste cyclable av. du Mal Foch créée (réalisée par la Ville et très largement financée par la CASGBS).

Question sur les marquages piétons rue Laubeuf et comportement des vélos + problème de l'îlot rue Laubeuf.

Réponse : demande de pictogrammes et chevrons vélos sur chaussée angle Foch-Laubeuf

Place M Berteaux : présentation des travaux.

Consigne vélos « Veligo » : 336 places. Les travaux devraient démarrer en juillet. Planning à préciser avec ceux prévus en juillet-août.

Rénovation de l'Hôtel de ville lancée.

Chauffage urbain : passage par le pont de Chatou. Du 15 mai au 19 juin, de 9h à 18h, toute la partie Sud sera inaccessible aux piétons et vélos. Point d'attention sur l'escalier côté Rueil.

Rénovation Hameau Fournaise.

Rénovation de la cour d'école des Larris.

Rénovation de la cour des Cormiers à venir.

Chenilles processionnaires : échenillage.

Obligations pour les particuliers de faire quelque chose ?

Oui, à partir du moment où l'arbre a des chenilles. C'est une démarche privée obligatoire, ce n'est pas à la ville d'intervenir. En revanche, la ville fait régulièrement des campagnes de communication et adresse des courriers types aux copropriétés.

Chantier INLI : problème d'évacuation des eaux usées (Madame Cheikhi-Lepicier).

Réponse : les réseaux ont été vérifiés et curés. Les services sont vigilants. Aujourd'hui, moins de problèmes. Idem pour les écoles : quid des nouveaux élèves ?

Remerciements Madame Cheikhi-Lepicier pour le suivi du Chantier Crescendo (sentier des Landes).

Site Citroën : début fin 2024.

✓ Bilan des questions posées par les Conseillers

Tour de Table des Conseillers de quartier.

Monsieur Laborie : plan de cheminement des bus scolaires existe-t-il ? Important : certains chauffeurs ne connaissent pas le chemin. A poser sur le suivi de la satisfaction du prestataire par le service éducation.

Madame Cheikhi-Lepicier : la promenade est-elle finalisée ? Des parents ont des suggestions pour des aménagements, parfois un peu de manque de civisme (vélos posés à terre, chiens sans laisse). Possible de faire une réunion avec des riverains intéressés ?

Murs de la MPT : un coup de nettoyage (demande en cours en interne).

Monsieur Arnaud Molliere, questions écrites :

- Sécurité routière à renforcer ;

- Prévoir un rappel au tri entre bac jaunes et bac fourre-tout dans le prochain magazine de Chatou ;

- Demande au niveau du nouveau gymnase de pouvoir planter un arbre à la place du gros buis qui a dû être coupé sur le parking côté 183 rue des landes (pas de tuyau à cet endroit), mettre des poteaux de séparation avec le 183 Rue des landes au niveau de la maison car les voitures en reculant ont déjà touché le mur.

- Prévoir le réaménagement de la rue des Landes après l'enfouissement des câbles car elle est en mauvais état et les trottoirs très étroits et aussi très chaotiques.

Pour les réalisations, il est à citer la nouvelle piste cyclable qui est très bien aménagée et élégante avenue Foch et qui va dans le sens d'un partage sécurisé de l'espace entre voitures, vélos et piétons. Cette façon d'aménager est à poursuivre.